

Documents du Congrès de la CGT Educ'Action 13

17 et 18 mai 2018

Les 17 et 18 Mai prochain se tiendra le congrès départemental de ton syndicat, la CGT Educ'action Bouches-du-Rhône à la Faculté de Saint-Jérôme à Marseille (13e). Tou.tes les syndiqué.es sont chaleureusement invité.es. Ce moment de la vie de notre organisation est essentiel pour notre connaissance mutuelle, pour en donner la direction et bien évidemment partager un moment de convivialité. Nous espérons une participation maximale.

Ci-joint, tu trouveras deux documents : notre bilan d'activité 2015-2018 qui retrace le travail accompli ces trois dernières années et le document d'orientation 2018-2021 qui propose des pistes de travail à se donner collectivement. Ces textes seront étudiés en congrès. Nous t'invitons à en prendre connaissance, à discuter de leur contenu avec les autres camarades et à proposer des amendements. Tu pourras nous les renvoyer en version numérique ou courrier grâce à la fiche d'amendement

Fiche d'AMENDEMENT

A envoyer de préférence à sdencgt13@wanadoo.fr

avant le congrès

Attention :
Un seul amendement par page.

A photocopier autant que nécessaire

L'amendement porte sur:

Le rapport d'activités

Le texte d'orientation

Article sur lequel porte l'amendement : n° _____ Page : _____

Amendement : Précisez s'il s'agit d'une réécriture, suppression ou ajout

Vote du Congrès

POUR : _____ CONTRE : _____ ABST. : _____

RAPPORT D'ACTIVITÉ

1. Activité par champs

Second degré

1.1 Nous constatons une augmentation de notre présence en collège et en lycée GT. Nos sections se maintiennent, de nouvelles se créent. Trop souvent, nous avons encore des syndiqué.es isolé.es dans leurs établissements. Ces militant.es isolé.es sont généralement en contact exclusif avec un ou quelques membres du bureau. Dans les Lycées Pro, nos sections se maintiennent mais nous peinons à renouveler les équipes militantes et à continuer à nous développer.

1.2 Dans quelques cas, nous regrettons une désorganisation de certaines sections. Ces désorganisations sont souvent liées à une insuffisance du collectif militant, de la division et rotation des rôles au sein de la section qui repose sur un.e ou deux camarades.

1.3 Le syndicat a beaucoup tourné dans les établissements pour animer des HIS ou rencontrer les personnels. Il semble que la tenue des HIS a été plus efficace que les simples passages dans les établissements : cela permet de toucher plus de monde, d'amener du contenu, de redynamiser les équipes, notamment dans des lieux où les HIS se tiennent de façon trop sporadique.

Activité 1er degré

1.4 Notre présence dans le 1er degré a fortement augmenté : forte syndicalisation, élargissement du collectif 1er degré et du noyau militant. Un fonctionnement par Zone a montré son efficacité pour que se rencontrent les personnels et s'organisent des actions. Notre développement est encore inégal et souvent, les syndiqué.es sont seul.es dans leurs écoles. Notre renforcement dans les écoles où nous avons des militant.es est encore à réaliser.

Personnels santé/sociaux

1.5 L'activité Assistant.e.s soci.ales.aux se maintient grâce à l'équipe militante déjà en place mais malgré nos incitations, nous ne parvenons pas à renouveler l'équipe et élargir l'activité dans un secteur particulièrement frappé par les récentes évolutions de l'Education Nationale (nouvelle circulaire des missions pour le ssfe, pas de création de postes pour le ssp...) et de la précarité sociale, économique grandissante tant pour les élèves que les personnels.

1.6 Concernant l'activité infirmier.es, après presque trois ans sans aucune activité, nous tentons de relancer des RIS pour des personnels eux aussi en difficulté.

Personnels Administratifs

1.7 Affaiblissement à l'IA et difficulté à trouver des relais militants en dehors du rectorat même si nous continuons notre activité de défense individuelle de ces personnels.

AED/AESH

1.8 La syndicalisation de plusieurs camarades AED militant.es et l'organisation de collectifs vie scolaire ont permis une meilleure défense de ces personnels et une meilleure prise en compte de leurs difficultés par l'ensemble des membres de l'organisation. Par exemple, les AED sont de plus en plus présent.es sur nos listes CGT au Conseil d'Administration des établissements.

1.9 Concernant les AESH, la mise en évidence des revendications locales comme nationales à porter pour ces personnels et le travail de terrain réalisé par eux et à leurs côtés par les autres catégories de personnels commencent à porter leurs fruits dans la constitution de collectifs organisés dans laquelle la CGT occupe une place centrale sans pour autant se substituer aux personnels.

2. Activités transversales du syndicat

Tenue des réunions (CE et CSD)

2.1 Conformément à notre mandat de congrès, nous avons tenu une CE ou un CSD par période scolaire. Réussites variables (de 12 personnes jusqu'à près de 70). Lors des CSD, nous devons inciter davantage nos camarades du 1er degré. Lors des CE, nous constatons une présence régulière de participant.e.s à la Commission Exécutive et un investissement de ces camarades dans la vie du syndicat (participation aux formations, remontrées des informations, ...). Toutefois, au-delà d'un noyau d'une trentaine de personnes, l'activité et la présence à ces réunions sont assez irrégulières.

2.2 Le bureau doit mieux préparer les décisions à prendre en CE pour éviter que nous n'en restions à une discussion générale mais que ces réunions se traduisent en actions.

Formations

2.3 Les formations ont été relancées. Nous nous étions fixé en congrès un cadre de 3 formations par an mais nous sommes désormais au-delà. Sont amenées à se pérenniser chaque année :

- Formation d'accueil de 2 jours pour les nouveaux/elles syndiqué.es
- Formation « militer sur son lieu de travail »
- Formation carrière 1er degré
- Formation carrière 2d degré (à travailler académiquement)
- Formation intersyndicale Pédagogie et syndicalisme (CGT-CNT-SUD) dont il faudrait tirer un bilan complet.

2.4 S'ajoutent des formations ponctuelles qui pourraient être reproduites (Laïcité, santé au travail...) et des journées d'études par champs parfois en présence de camarades de notre Union Nationale ou d'autres académies :

- Voie professionnelle
- Lycée GT
- Vie scolaire
- Non titulaires

Communication

2.5 Nous disposons de plusieurs outils réguliers :

- Notre journal, « le pavé dans la cour », paraît à toutes les périodes scolaires et est envoyé à l'ensemble de nos syndiqué.es.
- Nous envoyons assez régulièrement une infolettre mail à nos syndiqué.es : en général une par semaine. Cette régularité doit être améliorée de même que le visuel.
- Depuis peu, nous communiquons via listes de diffusion académique à l'ensemble des personnels. Ce point doit être mieux formalisé et le travail de rédaction de ces lettres mieux réparti.
- Le site académique est approvisionné régulièrement par plusieurs camarades.
- Un journal papier est envoyé à toutes les écoles à chaque rentrée scolaire puis complété dans l'année par un envoi mail aux écoles d'un bulletin

Organisation territoriale et mobilisation

2.6 Concernant notre organisation territoriale par zone et le renforcement des relations entre nos camarades travaillant dans la même zone géographique, force est de constater que le travail a peu avancé. Hormis sur les quartiers Est de Marseille, où de vraies tentatives de prise de contact ont été réalisées pour l'instant avec un succès mitigé, et sur les zones Salon/Port de Bouc, ce travail n'a pas encore été investi par la CE. Nous devons concevoir que ce travail se mettra en place progressivement, et passera peut-être par d'autres manières de nous organiser qui restent à définir. L'état des mobilisations et les difficultés à intensifier les luttes nous rappellent que nous devons construire des réseaux militants et des solidarités entre corps et établissements dès l'amorce des mouvements.

Collective 2.7 Conformément à nos résolutions de congrès de 2015, la collective non-mixte 13 a été créée et tient des réunions régulières pour articuler les problématiques nationales et mener des actions spécifiques en faveur de l'égalité femmes-hommes.

Participation à l'activité académique 2.8 Elu.e.s CAPA : Investissement dans l'animation du collectif des Elu.e.s (en particulier PLP), notamment par notre camarade Jacqueline Salazar-Martin, co-secrétaire académique. Toutefois le travail des Elu.es PLP ne repose que sur deux élu.es épaulés au niveau départemental par des camarades du bureau. Nous devons renforcer ce collectif de travail et préparer de nouvelles et nouveaux camarades à la prise de responsabilité. Cela est également vrai pour les Certifié.es, les CPE, les ATSS.

ESPE 2.9 Période difficile due notamment aux relations conflictuelles avec la direction et au (ré)investissement de l'ESPE par les autres OS. L'activité se relance progressivement grâce à l'implication des camarades du bureau (présence par des permanences, formations stagiaires au succès grandissant...) mais ce travail doit reposer plus collectivement sur notre Commission Exécutive pour ne pas mettre les camarades intervenant sur les ESPE en difficulté. Après des tentatives d'entraves par la direction, il semble désormais que la situation s'améliore (réservation de salle sans problème, pas d'entrave aux permanences).

Non-titulaires 2.10 La CGT Educ'action 13 gère quasiment exclusivement l'activité non-titulaires enseignant.es et non enseignant.es. Le co-secrétariat et un membre de la CE travaillent avec notre élu CCP enseignant.e et notre élue AED mais des difficultés existent pour trouver un.e élu.e sur la CCP personnels administratif/santé/social.

Relations avec les autres composantes CGT 2.11 Variables selon secteurs :

- Plusieurs camarades participent voire s'investissent fortement dans l'activité des Unions Locales CGT
- Notre participation à la CE de l'Union Départementale CGT est difficile depuis un an et nous devons trouver les moyens de nous y investir davantage. Identifier un nouveau ou une nouvelle camarade sur ce champ est à discuter.

2.12 Depuis peu, nous participons à une coordination départementale/régionale de notre fédération, la FERC. Nous espérons intensifier ce travail pour pouvoir mener des actions conjointes régulières, notamment sur l'ESPE.

2.13 Concernant la CGT Enseignement privé (SNEIP), nous avons participé à quelques unes de leurs réunions, eux même ont participé à une de nos CE où ils ont présenté leur structure, à une formation sur la santé au travail... Toutefois, pas de rapprochement réel opéré : le travail commun nécessaire à un rapprochement de nos structures reste à construire. Certains blocages subsistent au sein de notre organisation. Leurs apports possibles, notamment sur les questions juridiques, ne doivent toutefois pas être sous-estimés.

2.14 Le travail commun avec les territoriaux n'a pas été développé à part très localement ou très ponctuellement.

3. Relations intersyndicales

3.1 Conformément à notre décision de congrès, nous avons proposé des réunions aux syndicats SUD, CNT et aux syndicats de la FSU pour discuter de nos relations intersyndicales et aux moyens d'améliorer notre travail commun, en particulier dans les luttes. A ce jour, la CNT et SUD nous ont répondu oralement mais rien de concret. La FSU ne nous a pas répondu.

3.2 Nous poursuivons avec SUD la collaboration (limitée) sur le travail paritaire : nous soutenons leurs dossiers PLP, ils soutiennent nos dossiers certifiés lors des CAPA. Concernant les relations de terrain, nos désaccords lors de la loi travail rendent une collaboration compliquée mais ce sont des partenaires de mobilisation sur lesquels nous pouvons compter.

DOCUMENTS D'ORIENTATION 2018-2021

- 0.1** Lors du dernier mandat, notre activité s'est orientée explicitement mais progressivement vers les questions de santé au travail et de conditions de travail des personnels (et de fait des conditions d'accueil des usagers de l'école). Cette thématique transversale doit continuer d'irriguer notre activité dans les 5 axes que nous proposons de développer lors de ces trois ans.
- 0.2** Les éléments du texte d'orientation de 2015 restent d'actualité, notamment l'organisation par pôles et par zone. De même la remise en place de la Commission Exécutive, si elle est effective, doit maintenant passer par un élargissement du travail de ses membres.
- 0.3** **Proposition 1** : Pour enrichir les Conseils Syndicaux Départementaux (CSD), les après-midi pourront être consacrées à des réunions de travail par pôle ou par zone.
- 0.4** **Proposition 2** : Lors des CE, les après-midi pourront être également l'objet d'ateliers sur des points spécifiques ou permettant de regrouper les camarades par zone/réseaux d'établissements.

Fiche 1 – Comment renforcer nos sections, notamment en LP ?

- 1.1** La mobilisation locale contre la sortie des lycées de la carte de l'éducation prioritaire a montré le dynamisme de nos sections syndicales et l'efficacité de la mobilisation inter-établissements. Devant les attaques sur la voie professionnelle et les changements qui s'annoncent, il est indispensable de maintenir ce mode de fonctionnement et de le renforcer.
- 1.2** **Développer le travail en réseaux :**
- 1.3** Les logiques de réseau gouvernent désormais la gestion des EPLE. Par conséquent, il est nécessaire de lutter contre la mise en concurrence des établissements en développant une transparence et un dialogue qui rassemblent là où l'administration cherche à nous opposer :
- 1.4** **Proposition 1** : Fournir aux sections d'établissement l'architecture de leur réseau ainsi que les coordonnées des autres sections du réseau.
- 1.5** **Proposition 2** : Inviter les adhérent·e·s isolé·e·s aux réunions de section se déroulant dans leur secteur pour encourager le partage d'information et favoriser les mobilisations inter-établissements.
- 1.6** **Proposition 3** : Pour déjouer les clivages trop souvent induits par la politique managériale des directions, encourager le travail interprofessionnel au sein de l'établissement : Pour cela, la section syndicale peut travailler en direction des personnels isolé·es ou précaires de l'Education Nationale (Aed, infirmière·e, AS, médecin scolaire, administratif·ve·s...), notamment en identifiant un camarade sur ce type d'activité et en les incitant à participer aux HIS. La section peut aussi se rapprocher des agent·es et organiser ponctuellement des HIS communes.
- 1.7** **Proposition 4** : Pour faciliter ce travail de mise en relation, le Syndicat Départemental doit accentuer ses relations avec les syndicats CGT territoriaux des communes, Conseil Général ou Conseil régional, obtenir la liste des camarades CGT agents sur lesquels s'appuyer dans les établissements, avoir à disposition leurs bulletins d'adhésion pour faciliter la syndicalisation, donner aux responsables de section les coordonnées des camarades territoriaux référents.
- 1.8** **Développer le Pôle LP :**
- 1.9** Le pôle LP a permis la généralisation d'un dialogue entre les militant·e·s et une meilleure communication entre camarades : il est donc important de le faire vivre pour mener une action coordonnée :
- 1.10** **Proposition 1** : Organiser des réunions dévolues spécifiquement aux LP,
- 1.11** **Proposition 2** : Informations ciblées par la (re)constitution d'une liste PLP et d'une liste de Secrétaires de section mise à jour.
- 1.12** **Proposition 3** : Liaison avec le comité régional CGT
- 1.13** Fournir aux militant·e·s les outils pour militer au quotidien :

- 1.14** Il peut arriver que des militant·e·s soient désempar·e·s devant l'étendue et la difficulté du travail syndical. Il est alors nécessaire de leur proposer des outils et une manière de hiérarchiser les tâches :
- 1.15** **Proposition 1** : Formation de base pour chaque syndiqué·e·s : formation d'accueil sur deux jours et militer sur son établissement : animer la vie de l'établissement, agir au sein du conseil d'administration, saisir les enjeux des conseils pédagogiques, comprendre la dotation, connaître ses droits syndicaux.
- 1.16** **Proposition 2** : Formation concernant la défense individuelle, les mutations, avec le collectif d'él·u·e·s... Et Formations spécifiques Défense et accompagnement des personnels précaires.
- 1.17** **Proposition 3** : Enrichir encore le site avec des fiches outils et l'infolettre avec du matériel à imprimer et diffuser (proposition d'une HIS type par période scolaire pour faciliter leur animation par les sections)
- 1.18** **Proposition 4** : Accompagnement ponctuel des HIS par un·e autre militant·e du syndicat (Bureau ou Commission Exécutive) pour appuyer la ou les animateur·trices
- 1.19** **Développer nos valeurs et notre projet d'école :**
- 1.20** Alors que la plupart des syndicats corporatistes proposent une défense individuelle simple, nous sommes porteur·ses de valeurs et d'un projet d'école qu'il convient de partager dans le cadre de journées d'étude sur les questions pédagogiques et sur notre projet d'Ecole, de collège, de lycée...
- 1.21** Défendre nos conditions de travail sur le lieu de travail :
- 1.22** **Proposition 1** : Inciter les camarades à s'emparer des CHS d'établissement
- 1.23** **Proposition 2** : développer la culture des syndiqué·e·s sur les questions de santé et de sécurité au travail, de lutte contre les violences sexistes et plus généralement discriminatoires.
- 1.24** **Proposition 3** : Outiller les camarades sur le burn-out, sur le droit à la déconnexion

Fiche 2 – Comment élargir notre activité dans les autres champs et mieux soutenir nos isolé·es ?

- 2.1** **Dans les collèges et les lycées généraux et technologiques,**
- 2.2** Nous avons souvent des sections peu organisées voire des syndiqué·es isolé·es. Pour nous développer dans ces établissements, nous devons soutenir ces camarades, leur permettre d'être efficaces, plus assuré·es face à leur direction, en capacité de syndiquer autour d'eux et elles. En plus des éléments déjà indiqués pour renforcer nos sections, nous devons :
- 2.3** **Proposition 1** : Identifier une personne spécifique pour coordonner l'activité collège au sein du bureau, distincte de la personne animant l'activité lycée GT.
- 2.4** **Proposition 2** : Constituer une liste de diffusion Collège et une liste lycée GT que nous utiliserons pour transmettre des informations ciblées et régulières sur ce champ (par exemple au moment des DHG). Cela pourrait notamment améliorer le contact avec le syndicat départemental.
- 2.5** **Proposition 3** : Continuer d'organiser un pôle collège et lycée par an pour réunir ces collègues et proposer d'ouvrir les pôles aux sympathisant·es.
- 2.6** **Proposition 4** : Ouvrir plus largement nos formations aux non syndiqué·es notamment en communiquant via listes professionnelles afin de rapprocher des collègues de la CGT, de faire connaître nos positions et syndiquer.
- 2.7** **Proposition 5** : Utiliser les listes de diffusion professionnelles académiques de façon limitée (1 à 2 envois par période) et ciblée suivant les champs (lycée – collège – PLP – non tit...) plutôt que de façon trop générale.
- 2.8** **Dans les écoles et Segpa :**
- 2.9** Une réalité s'impose à nous : avec 1100 écoles et 63 syndiqué·es (dont 1/3 ont adhéré depuis le dernier congrès), tou·te·s nos syndiqué·es sont isolé·es. Isolé·es mais pas inexistant·te·s et inactif·ve·s. Le travail en réseau (création du pôle 1er degré) et en 5 secteurs géographiques (Port de Bouc, Marseille, Arles, Salon, Gardanne) a porté ses fruits en contribuant à rompre cet isolement. Il nous faut donc poursuivre ces efforts pour franchir une étape supplémentaire lors des trois prochaines années.
- 2.10** **Proposition 1** : En direction des 5 zones où la CGT est présente : organiser une tournée des écoles dans une zone différente à chaque période.
- 2.11** **Proposition 2** : En direction des zones où la CGT n'est pas présente : organiser une présence CGT qui sera certes ponctuelle mais importante pour marquer notre existence vis-à-vis des collègues en ciblant par exemple les conférences pédagogiques organisées chaque année dans les circonscriptions.

- 2.12** **Proposition 3** : organiser des Réunions d'Information Syndicale de manière plus régulière pour consolider notre présence : 2 par an dans les 5 zones où nous sommes présent.es.
- 2.13** **Proposition 4** : élargir nos champs d'intervention en direction de nouvelles catégories de collègues qui se sont syndiqué.es récemment tels que les Conseiller.res Pédagogiques de Circonscriptions (CPC) et AVS/AESH
- 2.14** **Proposition 5** : en direction de toutes les écoles, éditer un bulletin mensuel via la messagerie professionnelle et un journal papier à chaque rentrée scolaire qui pourra être distribué toute l'année.
- 2.15** **Proposition 6** : développer notre activité dans le champ de l'enseignement spécialisé (SEGPA, ULIS , RASED, UPE2A, ...) par l'organisation de formations syndicales (type formation « difficulté scolaire ») et l'intégration de ce champ dans nos publications papiers ou électroniques.
- 2.16** **Personnels ATSS :**
- 2.17** En plus du travail collectif par section à faire dans les établissements, nous devons essayer de mener une activité spécifique sur ces « petits corps » afin de les soutenir.
- 2.18** **Proposition 1** : Identifier des personnes référentes pour les administratif.ves, ATRF et infirmier.es au sein de la Commission Exécutive pour (re)lancer l'activité dans ces corps.
- 2.19** **Proposition 2** : Etablir des HIS régulières sur ces corps à l'instar de ce qui se passe au niveau des Assis-tant.es SESH

Fiche 3 – Comment être plus efficace dans la défense individuelle ?

- 3.1** **Défense individuelle et élu.es**
- 3.2** Le travail de défense individuelle est énorme, et repose souvent sur les épaules des élu.es CAPA. Or, elle ne peut reposer simplement sur les titulaires d'un mandat, car cela pourrait générer un sentiment de découragement, d'épuisement ou d'illégitimité chez l'élu-e qui se retrouve avec une responsabilité disproportionnée. C'est pourquoi il est nécessaire de limiter les responsabilités pour alléger la charge de travail et de répartir les responsabilités (non cumul des mandats, renouvellement des élu-e-s).
- 3.3** **Proposition 1** : Dans cette optique, constituer un collectif permettant :
 une répartition plus équitable du travail coordonné par l'élu-e référent-e,
 une formation des futur-e-s élu-e-s selon le système du tuilage (présence des suppléant.es en instances, préparation conjointe des dossiers, prise en charge progressive du mandat),
 une formation et une information des militant.es dans les sections, permettant de débroussailler le gros du travail sur les cas simples,
 une répartition des dossiers de défense individuelle pour un suivi plus fin des syndiqué-e-s.
- 3.4** **Proposition 2** : Le dialogue régulier facilitera à la fois le travail du collectif d'élu-e-s et celui des membres du bureau qui assurent les permanences, multipliant les personnes ressources vers qui orienter les camarades ayant besoin d'une défense individuelle. Au lieu de nous reposer sur un.e camarade surchargé.e, il est indispensable que plusieurs militant-e-s développent leurs connaissances et s'emparent de ces questions.
- 3.5** **Proposition 3** : A l'heure actuelle, certain-e-s salarié-e-s perçoivent les syndicats comme des prestataires de services : il est nécessaire de marquer notre spécificité, liée à nos valeurs, par une activité coordonnée prenant en compte la dimension individuelle et collective de la défense des travailleur-se-s.
- 3.6** **A l'ESPE**
- 3.7** Pour nombre de collègues stagiaires et d'étudiant.es, nous restons « les seul.es qu'on voit sur le terrain » et ce malgré une récente « poussée » des autres OS à l'ESPE. Dans ce contexte, il apparaît d'autant plus important d'être présent pour soutenir les stagiaires, parfois en souffrance, et porter nos revendications.
- 3.8** **Proposition 1** : Avoir une présence régulière (hebdomadaire ou par quinzaine) sur les sites ESPE d'Aix et Marseille les jours de plus grande affluence des étudiant.es et stagiaires 1er et 2nd degré. Pour cela modifier la journée de permanence/décharge hebdomadaire.
- 3.9** **Proposition 2** : Enrichir l'offre de formation à destination des personnels entrant dans le métier (formation Pédagogie/didactique pour le 1er degré, formation Mouvement à développer et généraliser pour le 2nd degré).
- 3.10** **Proposition 3** : Régulariser l'envoi d'information à destination des étudiant.es et stagiaires via mail (type infolettre).
- 3.11** **Proposition 4** : Améliorer notre travail commun au niveau académique, en lien avec les élu.e.s, lors des journées de pré-rentrée et durant les temps forts de l'année (notamment les mutations intra-académiques).

Fiche 4 – Comment construire des collectifs de non titulaires et les appuyer pour défendre leurs droits et en gagner de nouveaux ?

- 4.1** **Non-titulaires enseignant.es, administratif.ves et de santé-sociaux.**
- 4.2** Nous devons étoffer la défense des non-titulaires compte tenu de l'acuité de cette question et des difficultés importantes de ces personnels. Cela doit passer par la construction d'un collectif composé notamment de non-titulaires syndiqué.es
- 4.3** **Proposition 1 :** Organiser deux journées de formation/information par an dans notre département , les planifier et communiquer sur les listes professionnelles.
- 4.4** **Proposition 2 :** Construire des fiches de suivi (Affectations, avancement, Cdisation...)
- 4.5** **Proposition 3 :** Associer nos syndiqué.es non-titulaires au travail des élu.es CCP non titulaire.
- 4.6** **AESH :**
- 4.7** Difficulté d'intervenir auprès des AESH et des AVS en CUI car c'est un nouveau métier. Les AVS et AESH font pourtant partie intégrante de l'Education Nationale même si pour le moment rien n'est stabilisé du fait de ce nouveau métier (2014). Ainsi leurs droits sont méconnus des AVS/AESH et souvent de leurs supérieur.es hiérarchiques (diversité des contrats, renouvellements fréquents, doutes sur CDI...)
- 4.8** **Proposition 1 :** Proposer les cahiers des différents contrats de la CGT Educ'action
- 4.9** **Proposition 2 :** Informer de l'importance d'un entretien annuel (évaluation de l'AVS) et de la constitution du dossier de demande de CDI.
- 4.10** **Proposition 3 :** Construire des cahiers revendicatifs par ces personnels, avec appui des autres personnels et des parents là où cela est possible.
- 4.11** **Proposition 4 :** Organiser localement des formations courtes pour informer les collègues de leurs droits et les aider à s'organiser, notamment dans le cadre d'une action collective voire d'un collectif durable.
- 4.12** **Proposition 5 :** La syndicalisation est un moyen de rapprocher ces personnels du collectif mais nous constatons que souvent les personnels précaires sont aussi les plus distants des syndicats. Il s'agit donc de faire avec et voir si les organisations locales permettent cette structuration syndicale.
- 4.13** **AED / AP :**
- 4.14** **Proposition 1 :** Continuer d'inciter les sections à se rapprocher des AED/AP, notamment pour leur proposer de participer au Conseil d'Administration sur les listes CGT.
- 4.15** **Proposition 2 :** Tenir au moins une réunion AED par an et organiser un collectif vie scolaire annuel regroupant les AED ET les CPE syndiqué.es.
- 4.16** **Proposition 3 :** Proposer des motions type sur l'embauche des AED/AP sur contrats de 3 ans ou d'autres revendications porté.es par la CGT et pouvant être gagnées dans les établissements.

Fiche 5 – Comment améliorer les convergences avec les autres syndicats CGT ?

- 5.1** Syndicat intercatégoriel, nous avons des ressources pour nous organiser et contrecarrer les clivages et l'isolement cherché par les gouvernements et les classes dominantes. Pour cela, il faut utiliser au maximum le potentiel de travail commun avec les autres syndicats CGT. Des propositions ont déjà été faites pour travailler avec les syndicats des personnels de collectivités territoriales sur nos établissements.
- 5.2** **Proposition 1 :** Le syndicat départemental doit réinvestir le collectif fonction publique de notre Union départementale et faire des points réguliers avec les camarades des collectivités territoriales pour échanger des informations sur les établissements (sections présentes, problèmes de l'établissement ou de l'école, possibilité de travail commun...)
- 5.3** **Proposition 2 :** Le syndicat départemental doit suivre de façon plus régulière les travaux de notre Union Départementale et nous devons identifier clairement à cette fonction un.e camarade ayant moins de responsabilités d'un.e des co-secrétaires.
- 5.4** **Proposition 3 :** Suite aux réunions FERC qui se sont tenues depuis 2017, nous devons accentuer le travail avec les camarades des autres composantes de notre fédération, notamment la Ferc-Sup. Tenue de permanences communes à l'ESPE...
- 5.5** **Proposition 4 :** Inciter nos syndiqué.es à suivre les formations de Niveau 1 des Unions Locales afin de sensibiliser à l'existence de ces structures. Cela passe par la diffusion de cette information par infolettre mais aussi par des moments d'explications lors de nos CSD. Ces formations peuvent être l'occasion, pour certain.es camarades, de rejoindre les Commission Executives des UL où ils ou elles retrouveront sans doute les camarades des territoriaux et pourront mettre leurs efforts en commun.